

Année scolaire 25-26

Communication 2.

Collège D1 / Site Lycée

Chers parents,

L'inscription de votre enfant dans notre établissement est validée et nous vous en remercions. Soyez assurés de notre détermination à donner le meilleur de nous-mêmes dans notre mission d'éducation pour le bien-être de votre enfant. Nous serons heureux de l'accompagner pour les deux années de ce degré d'observation.

Pour ceux qui ont eu l'occasion d'accompagner leur enfant lors de cette rentrée, vous avez pu apercevoir l'équipe éducative.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler la première réunion de parents [ce vendredi 12/09/2025](#) afin de faire connaissance avec le local classe et l'équipe pédagogique de votre enfant.

Cette réunion de parents est programmée

- **pour les parents de 2^{ème} année à 18h**
- **pour les parents de 1^{ère} année à 19h**
(en salle d'éducation physique).

Ce sera l'occasion d'avoir un premier contact direct avec les titulaires, professeurs de la classe, afin de faire connaissance, d'obtenir des renseignements sur les services offerts par l'école, d'établir un premier bilan sur la rentrée, de délivrer les informations utiles pour une année fructueuse en termes de pédagogie pratiquée, d'organisation de l'établissement, de compréhension du système du secondaire et de partager un temps convivial avec la précieuse collaboration de **l'Association des parents**. Votre enfant recevra un courrier avec talon-réponse pour réserver le pain saucisse ce jour-là.

Informations générales organisationnelles

Voici quelques dates, que vous pouvez déjà épingler au calendrier. Les éphémérides de l'année vous seront envoyées dans le courant du mois de septembre.

Vous trouverez également ces informations sur nos réseaux sociaux et sur notre site internet.

A. Les remises de Bulletins : P1. 17/10 P2. 02/02 P3. 10/04 P4. 01/07

B. Les moments festifs du 1er trimestre :

La fête des Potes iront (Blind Test du Lycée et Fête du Collège)

le vendredi 10 et le samedi 11-10

Le marché de Noël rassemblant toutes nos écoles EcaH

le vendredi 12-12

Les festivités de Noël

le vendredi 19-12

C. Les congés réguliers :

Commémoration de l'Armistice	le mardi 11 novembre
Congé de Toussaint	du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre
Vacances de Noël	du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier
Congé de Carnaval	du lundi 16 février au vendredi 27 février
Lundi de Pâques	le lundi 6 avril
Vacances de Pâques	du lundi 27 avril au vendredi 8 mai
Ascension	le jeudi 14 mai
Lundi de Pentecôte	le lundi 25 mai
Vacances d'été	dès le samedi 4 juillet

Les temps forts de l'année vous parviendront prochainement dans notre **Communication 3**.

Dans la suite de cette communication, vous trouverez « **Des infos, en bref !** » pour aborder cette rentrée 2025.

Tout au long de l'année, les communications que nous vous envoyons paraîtront sur le site de l'école (Onglet « *Espace parents* ») et via ITschool pour optimiser au mieux la communication.

Nous vous souhaitons à tous un bon début d'année scolaire.

Pour l'équipe éducative,

PINTE Jean-Michel
Directeur D1

Des infos, en bref !

Info 1. Un équipement efficace et de qualité.

Nous nous permettons d'insister sur la nécessité de recourir à du matériel solide pour le transport des fardes, manuels et matériel didactique, et non à des sacs de ville inadaptés, des sacs plastiques vite déchirés ou de maxi-fardes emportées sous le bras et facilement égarées.

Info 2. Une tenue correcte et adaptée.

L'équipe éducative fait trop souvent le constat d'élèves portant des tenues vestimentaires inadaptées à la fonction estudiantine.

Cette réalité peut porter atteinte à la qualité des relations et du travail pédagogique au sein de l'école.

L'école est un lieu public dans lequel on n'adopte pas n'importe quelle tenue, que ce soit par respect pour autrui, pour soi-même et pour les activités pédagogiques que l'école est amenée à réaliser.

Un accent tout particulier sera mis, en ce début d'année, sur l'information de tous et la nécessité de respecter le **Règlement d'ordre intérieur** en matière vestimentaire.

Info 3. Un accompagnement des Elèves à Besoins Spécifiques (EBS) - Partenariat.

Le **Collège D1** confirme son investissement dans l'accompagnement des Elèves à Besoins Spécifiques (*troubles d'apprentissages et autres*), lequel implique la mise en place des « aménagements raisonnables ». Cet accompagnement nécessite l'établissement d'une **Convention de partenariat** dans laquelle toutes les parties concernées, à savoir, l'école, les parents et l'élève, s'engagent sur la base d'un rapport diagnostic établi par un tiers spécialiste.

La rencontre d'accueil de septembre offre traditionnellement la possibilité d'une réunion d'information à l'intention des parents intéressés par cette problématique.

Pour ce document, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec Mme S. De Schrevel, logopède attachée à l'établissement qui assure le rôle de personne-ressource EBS : suzanne.de.schrevel@gmail.com

Pour un éventuel **PIA**, proposé par le conseil de Classe d'Octobre, il conviendra de se renseigner au besoin auprès de valerie.crahay@ecah.be

Ce Plan Individualisé d'Apprentissage peut permettre à l'élève d'avoir un suivi personnalisé par un professeur en classe (co-intervention), idéalement une fois par semaine afin de l'aider dans sa gestion scolaire notamment en matière de méthode de travail. Nous travaillons aussi avec le Pôle Saint-Joseph pour tout élève en intégration.

Info 4. Un Journal de classe et un carnet d'évaluation consultables en ligne (Cabanga).

Le Journal de classe est un document de référence qui doit être complété quotidiennement et qui doit vous permettre de suivre l'activité de votre enfant au jour le jour.

Or, cela pose problème au niveau du suivi scolaire lorsqu'un élève doit s'absenter ou lorsqu'il éprouve des difficultés à tenir correctement son **Journal de classe**.

Ce constat a incité le **Collège D1** à permettre la consultation du Journal de classe (JDC) en ligne. Merci de consulter **Cabanga** grâce à votre accès personnel. Il en va de même pour les résultats chiffrés de votre enfant qui seront encodés dans le carnet de notes sur Cabanga afin de vous permettre la visualisation la plus optimale des résultats scolaires de votre enfant avant chaque bulletin.

La professeure-ressource pour ce service est contactable à l'adresse suivante : emilie.laroche@ecah.be

Info 5. TEAMS.

Votre enfant est ou va être inscrit dans un groupe **TEAMS**, plateforme de communication, par son titulaire. Les autres élèves de la classe de votre enfant le seront également.

Le titulaire est modérateur du groupe. Ce groupe a pour mission d'aider un élève à se remettre en ordre, grâce aux camarades de classe qui diffuseront l'information manquante, en consultant à domicile ladite information afin de faciliter une reprise aisée des cours lorsqu'il y aura eu une absence. Il conviendra donc d'effectuer une démarche proactive de la part de chaque élève.

Info 6. Autres modalités d'organisation.

a) L'étude surveillée (depuis le 01/09/2025)

Elle concerne surtout des élèves qui prennent les transports en commun et qui ont un temps d'attente assez long. L'étude surveillée permet à l'élève d'exploiter utilement ce temps pour s'avancer dans ses tâches scolaires. Un éducateur assure l'encadrement et veille à l'établissement d'un climat propice à l'étude.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'étude surveillée, nous vous demandons de vous référer au courrier postal annexe 1 (*document déjà remis à votre enfant via son JDC*).

Il s'agit donc bien d'une étude (*et non d'une garderie*) au cours de laquelle l'école vérifie la présence de votre enfant selon l'horaire établi (*aucune sortie n'est autorisée en cours d'étude*).

En cas de modification du régime horaire habituel, elle sera renseignée anticipativement par un mot écrit ou un mail à l'éducateur responsable. Trois absences demeurées injustifiées à l'étude surveillée entraînent la décision de l'école de ne plus procéder à un contrôle de présence.

- L'étude (de 15h40 à 16h15) a lieu en Salle d'étude.

b) L'accueil matinal et de fin de journée.

L'école assure un accueil matinal dès 7h30 avec la présence d'un éducateur qui veille au confort des élèves (*éclairage, toilettes accessibles, salle chauffée*). Elle assure également un encadrement jusqu'à 16h30.

Info 7. Règlement général de protection des données (RGPD) et Droit à l'image.

Notre établissement a établi un Code de conduite interne de protection des données. Il décrit comment toute donnée à caractère personnel doit être collectée, traitée et stockée, en pleine conformité avec la législation. Ce Code, d'application par et pour tous les membres du personnel et pour toutes les opérations, énumère les principes généraux de la protection, les droits des personnes concernées, les modalités de contact avec le DPD, les directives adressées au personnel, etc.

Pour les élèves de 2^e année : vous trouverez un nouveau formulaire d'autorisation parentale à compléter et à signer concernant le droit à l'image que les éducateurs feront parvenir à votre enfant (via son JDC).

NB : En principe, les parents des élèves de 1^{re} année ont déjà rempli cette formalité lors de l'inscription.

Info 8. Mobilité de l'Avenue Paul Brien & alentours aux heures d'affluence.

Aux heures de grande affluence (*rentrées et sorties des classes*), fluidité de circulation et sécurité posent de réels problèmes Avenue P. Brien et alentours. D'où ces quelques suggestions pour la mobilité et la sécurité de tous : éviter autant que possible **l'Avenue P. Brien** ; s'il faut absolument l'emprunter, adopter un sens commun de circulation (*accès par les campagnes et sortie par le rond-point directionnel*) ; promouvoir covoiturage et mobilité douce (*des emplacements sécurisés pour les vélos sont disponibles dans l'enceinte même de l'école*) ; limiter parcs ou arrêts au strict minimum (*ne pas "ventouser" des emplacements*) ; ne pas se parquer sur les trottoirs dévolus aux usagers faibles ; **réserver le parking de l'école à son personnel** ; ne pas emprunter et encore moins manœuvrer « *Rue Derrière l'Hôpital* ». Je rappelle qu'un dépose-minute propre au Lycée se trouve également le long du trottoir devant le parking de l'école – Avenue Paul Brien –.

Voilà un ensemble de résolutions qui, si elles sont appliquées, devraient permettre une mobilité acceptable.

Info 9. Pour des attitudes pro-environnement & anti-gaspillage.

Le **Collège D1** promeut le tri des déchets (*papier à lire & écrire, PMC, films plastiques, déchets organiques*) et veille au respect de l'environnement.

A cet égard, il préconise le recours à la boîte à tartines plutôt qu'à l'emballage aluminium. Il recommande l'usage des gourdes ou des bouteilles réutilisables. Il limite l'accès au distributeur de boissons (celui-ci est équipé de produits à faible teneur en sucre). Nous comptons mettre en place des activités favorables à l'environnement et poser des gestes écologiquement responsables.

Info 10. De la *Consigne*.

La distribution des cadenas sera faite dès ce lundi 8 septembre pendant les récréations.

Les casiers seront accessibles à 4 moments-clés de la journée :

en début de la journée avant 8h25, durant les récréations, à la pause de midi et en fin de journée après les cours.

Info 11. Des Coups de pouce !

6 ateliers Coups de pouce seront organisés de 15h45 à 16h35 selon un horaire à déterminer :

- | | |
|-----------------------------|---|
| ➤ deux ateliers français | pour les 1 ^{ères} et 2 ^{èmes} , |
| ➤ deux ateliers math | pour les 1 ^{ères} et 2 ^{èmes} , |
| ➤ deux ateliers sciences | pour les 1 ^{ères} et 2 ^{èmes} , |
| ➤ deux ateliers anglais | pour les 1 ^{ères} et 2 ^{èmes} , |
| ➤ deux ateliers néerlandais | pour les 1 ^{ères} et 2 ^{èmes} , |
| ➤ deux ateliers d'EDM | pour les 1 ^{ères} et 2 ^{èmes} . |

Ils sont l'occasion de prodiguer une aide pour surpasser une difficulté ponctuelle ou pour bénéficier d'un soutien sur la durée. Ces ateliers accueillent des élèves qui s'y présentent sur une base volontaire ou par inscription du professeur (présence obligatoire) et qui « *en veulent* »... (maximum 12 élèves par atelier).

Il est préférable de faire la demande à son professeur si l'on souhaite s'y rendre sur base volontaire. Celui-ci inscrira dès lors votre enfant.